



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 octobre 2016
19 heures 00

JG/MG

N° 002054

Aménagement Urbain
- OPAH du centre
ancien et des
faubourgs : aide aux
propriétaires

Affiché le :

Le mardi 18 octobre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 octobre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 la convention d'opération n°2 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT.

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1613 du 18 novembre 2013 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Propriétaires occupants :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme DE PEDRO Marylène	98, rue Saint Martin	2500 €	0 €	2 500 €
M. SIMMONEAU Matthieu et Mme VAN OVERBECK Emilie	21, Boulevard Maréchal Joffre	3 778 €	820 €	4 598 €

Propriétaire bailleur :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme SAIHI Hassima	10, rue Sainte Anne	15 617.90 €	11 713.43 €	27 331.33

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 approuvant la convention n°2 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,

- VU la délibération n°1613 du 18 novembre 2013 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

- **CONSIDERANT** l'avis favorable du comité de suivi de l'OPAH du 26 septembre 2016

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux propriétaires suivants :

Propriétaires occupants :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme DE PEDRO Marylène	98, rue Saint Martin	2500 €	0 €	2 500 €
M. SIMMONEAU Matthieu et Mme VAN OVERBECK Emilie	21, Boulevard Maréchal Joffre	3 778 €	820 €	4 598 €

Propriétaires bailleurs :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme SAIHI Hassina	10, rue Sainte Anne	15 617.90 €	11 713.43 €	27 331.33 €

- **DIT QUE** le montant total de ces dépenses de 34 429.33 € est réparti à hauteur de 21 895.90 € pour la commune d'APT et de 12 533.43 € pour la région Provence-Alpes Côtés d'Azur.
- **PRECISE** que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts sur l'exercice budgétaire en cours de la ville d'APT sur l'article 6557.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI